

**DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES**

**GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE  
UNIQUE D'ÉCRITURE 2002**

**FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT  
5<sup>E</sup> ANNÉE DU SECONDAIRE (128-510)**

**DOCUMENT DE PRÉSENTATION**

**FÉVRIER 2002**

16-7800-03

**Coordination et rédaction**

Linda Drouin, responsable de l'évaluation en français, langue d'enseignement, Direction de la formation générale des jeunes

**Accompagnement méthodologique et analyses**

Michel Laurier, professeur en mesure et évaluation, Université de Montréal, LABRIPROF

Jean-Pierre Lalande, agent de recherche, Université de Montréal, LABRIPROF

**Collaboration**

Mireille Brunet, responsable de la correction centralisée, Direction de la sanction des études

Josée Deslauriers, enseignante et superviseure à la correction centralisée, Direction de la sanction des études

**Comité d'experts pour l'élaboration de la grille**

Quatre enseignants de 5<sup>e</sup> secondaire

Une conseillère pédagogique en français

Deux responsables de la correction centralisée

Une collaboratrice à l'élaboration des programmes d'études

Une collaboratrice à l'élaboration des épreuves d'écriture de 5<sup>e</sup> secondaire

**Comité d'experts pour l'expérimentation de la grille**

13 enseignants et superviseurs de la correction centralisée

Direction de la formation générale des jeunes  
Ministère de l'Éducation  
600, rue Fullum, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>PARTIE I - LE CONTEXTE D'ÉLABORATION</b> .....	5
<b>Les éléments du contexte</b> .....	5
Les changements apportés à la forme de l'épreuve unique d'écriture .....	5
La mise en application du Programme d'études (1995) .....	5
Le contexte particulier de la correction centralisée.....	6
<b>PARTIE II - LA GRILLE D'ÉVALUATION DE 2002</b> .....	6
<b>La démarche d'élaboration de la grille d'évaluation de 2002</b> .....	6
<b>Les composantes de la grille d'évaluation de 2002</b> .....	7
Les caractéristiques générales de la grille d'évaluation de 2002.....	7
Les critères d'évaluation .....	7
La pondération.....	9
<b>L'application de la grille en correction centralisée</b> .....	9
La table de conversion des cotes en points pour 2002.....	9
Les conditions de réussite à l'épreuve.....	10
<b>PARTIE III - LES TEXTES TYPES</b> .....	11
<b>ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION D'UN TEXTE ARGUMENTATIF – 5<sup>e</sup> SECONDAIRE (2002)</b> .....	12
<b>ANNEXE 2 : TABLE DE CONVERSION DES COTES EN POINTS (2002)</b> .....	15
<b>ANNEXE 3 : TEXTES TYPES</b> .....	17

## AVANT-PROPOS

Avec l'implantation cette année du Programme de français de 1995 en 5<sup>e</sup> secondaire, une nouvelle grille d'évaluation pour l'épreuve unique d'écriture est mise en application. Il est important de préciser que cette grille se distingue de celles fournies par le Ministère de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire parce qu'elle doit répondre aux exigences d'une correction centralisée. Il faut aussi rappeler que les travaux présentés s'inscrivent dans un processus plus large de renouvellement de l'épreuve unique d'écriture qui pourrait s'échelonner sur les trois ou quatre prochaines années. La priorité a été accordée en 2001-2002 à l'élaboration d'une grille d'évaluation de la compétence à écrire congruente avec le Programme de 1995.

En plus de fournir un outil d'évaluation directement lié au programme, cette grille permet d'établir les bases d'un rehaussement des exigences en maîtrise de la langue qui se fera de façon graduelle et qui prendra effet avec la mise en place de nouvelles conditions de réussite à l'épreuve et au cours de français. Une de ces conditions consiste à exiger de l'élève qu'il réussisse les deux composantes, discours et langue, en plus d'obtenir 60% en note globale. Toutefois, afin d'assurer un traitement équitable des différentes cohortes d'élèves et aussi afin de donner le temps aux divers paliers de l'enseignement secondaire de s'ajuster à de nouvelles exigences, ces conditions s'appliqueront à partir de 2003.

Le présent document a pour but de faire connaître la grille d'évaluation qui sera utilisée en correction centralisée pour l'épreuve unique d'écriture de 2002. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'un guide de correction ou de formation, mais plutôt d'un document d'information principalement à l'intention des conseillères et des conseillers pédagogiques, des enseignantes et des enseignants du secondaire. La première partie décrit le contexte d'élaboration de la grille et la démarche méthodologique qui a été privilégiée afin d'en assurer la validité et la fidélité. La seconde partie présente les principales composantes de l'instrument, soit les critères d'évaluation et leur pondération, de même que les conditions de réussite à l'épreuve. En troisième partie, des textes types sont fournis afin d'illustrer les différents niveaux de compétence décrits dans la grille.

## **PARTIE I - LE CONTEXTE D'ÉLABORATION**

### **LES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE**

#### **Les changements apportés à la forme de l'épreuve unique d'écriture**

En 2002, la compétence à écrire est évaluée à partir d'un texte de type argumentatif tel que défini dans le Programme de 1995. Dans ce type de texte, l'élève doit dépasser la seule expression de l'opinion et défendre une position sur un sujet dans le but de convaincre son destinataire d'adopter sa façon de voir. Il doit soutenir sa position à l'aide d'arguments cohérents et convaincants et de renseignements tirés notamment des textes qui lui ont été soumis. Les modalités entourant l'épreuve demeurent, pour cette année, en plusieurs points similaires à celles de l'année dernière : une semaine avant l'épreuve, les élèves reçoivent un dossier constitué de textes courants et littéraires dans lesquels est abordée la thématique retenue pour l'épreuve. Contrairement aux années précédentes, un seul sujet traité sous différents angles est proposé à l'élève. Ce changement favorise un traitement plus approfondi de l'information. Au moment de l'épreuve, une tâche d'écriture est soumise à l'élève qui est appelé à rédiger un texte d'environ 500 mots à l'intérieur d'une période de trois heures. L'élève peut avoir à sa disposition une feuille de notes de lecture, qui fait l'objet d'un contrôle, ainsi que quelques ouvrages de référence sur le code linguistique.

#### **La mise en application du Programme d'études (1995)**

Comme le Programme d'études de 1995 possède des caractéristiques d'un programme par compétence, en précisant notamment des profils de compétence attendus, la nouvelle grille d'évaluation qui l'accompagne constitue un instrument de transition entre l'évaluation par objectifs et l'évaluation par compétence. Élaborée pour l'évaluation de la compétence à écrire un texte argumentatif, la grille prend appui sur le profil du scripteur de textes courants défini dans le programme<sup>1</sup> et décrit différents niveaux atteints par les finissants du secondaire. Il faut souligner que le genre de description fourni dans la grille ne mentionne pas tous les éléments du programme, mais bien les principaux traits caractéristiques nécessaires pour juger de la compétence dans un contexte d'évaluation sommative. La grille n'a aucunement pour but de se substituer au programme, mais bien de permettre au correcteur de porter un jugement sur la compétence des élèves à partir d'indicateurs jugés significatifs par les experts consultés dans le cadre de l'élaboration de l'instrument.

Il est pertinent de rappeler certains traits distinctifs du Programme de 1995 et de la grille d'évaluation de 2002 :

- pour le texte argumentatif : l'accent est mis sur la défense d'une position (thèse) dans le but de convaincre le destinataire; ainsi l'élève est appelé à dépasser la seule expression de l'opinion;
- la prise en compte du destinataire : l'élève doit démontrer qu'il est capable d'adapter ses propos à un destinataire donné (ex. : une figure d'autorité, un spécialiste ou un non-spécialiste, un public d'enfants, une personne de culture étrangère, etc.);
- l'importance accordée à la cohérence textuelle : au moment de l'évaluation, sont pris en compte la pertinence, la non-contradiction ainsi que des éléments assurant la progression et la continuité de l'argumentation (grammaire du texte);
- l'importance accordée à la syntaxe (grammaire de la phrase) : la pondération accrue de ce critère traduit cette préoccupation.

---

<sup>1</sup> Programme d'études (1995). Le français, enseignement secondaire, p.89 à 91.

Sur le plan de la terminologie, la grille reprend essentiellement les expressions utilisées dans le programme. C'est pourquoi il n'a pas été jugé pertinent de fournir de définitions pour les termes utilisés dans la grille. Toutefois, étant donné que cet instrument d'évaluation constitue un outil de communication pour des intervenants qui ne sont pas tous familiers avec le programme (ex. : personnel enseignant de niveau collégial), certains termes plus généraux ont, à l'occasion, été privilégiés afin de favoriser une compréhension univoque des compétences décrites. Dans de tels cas, une définition a été fournie et les liens à établir avec le programme ont été précisés.

### **Le contexte particulier de la correction centralisée**

Bien que la grille d'évaluation soit utile aux enseignantes et aux enseignants, elle doit d'abord répondre aux exigences d'un contexte bien particulier, celui de la correction centralisée. Pour permettre à une table de correction constituée de plus d'une centaine de correcteurs d'évaluer la compétence à écrire de la façon la plus uniforme possible, plusieurs mesures doivent être prises. En raison de ce contexte, la grille de 5<sup>e</sup> secondaire se distingue de celles élaborées de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire. Bien que, à l'instar des grilles précédentes, celle de 5<sup>e</sup> secondaire tende à présenter la compétence de façon globale, elle conserve un caractère analytique (subdivision en six critères : trois critères pour le discours et le texte et trois critères pour la maîtrise de la langue) qui permet de mieux contrôler le degré d'accord entre les correcteurs.

## **PARTIE II - LA GRILLE D'ÉVALUATION DE 2002**

### **LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DE 2002**

La grille de 2002 a été élaborée par la Direction de la formation générale des jeunes avec la collaboration de la Direction de la sanction des études et du LABRIPROF<sup>2</sup> de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. La contribution de ce dernier a consisté à fournir des avis sur la démarche à privilégier afin d'assurer la validité de l'instrument, à fournir un accompagnement méthodologique tout au long de l'élaboration ainsi qu'à effectuer les analyses statistiques jugées nécessaires. Pour l'élaboration de la grille, un comité d'experts a été mis sur pied, comité constitué de praticiens d'expérience, de superviseurs de la correction centralisée et de collaborateurs de l'équipe des programmes et de l'évaluation possédant une connaissance approfondie du Programme de 1995. Cette étape consistait à formuler des indicateurs<sup>3</sup> de la compétence à écrire un texte argumentatif autour desquels se dégagait un consensus et à élaborer une première version de la grille. Une préexpérimentation a par la suite permis au groupe de consolider l'instrument en le confrontant à des textes d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire recueillis au moyen de l'épreuve-exemple<sup>4</sup> élaborée par le Ministère et transmise au milieu scolaire à l'automne 2001. Par la suite, une expérimentation de l'instrument a permis d'en évaluer la validité et d'y apporter des ajustements. L'utilisation de la grille par une table de 13 correcteurs (enseignants et superviseurs de la correction centralisée), l'évaluation de plus d'une centaine de textes d'élèves représentatifs des différents niveaux de compétence et la réalisation de plus de cinq cents corrections (les textes ayant été soumis à plus d'un correcteur) ont rendu possibles plusieurs analyses. Celles-ci ont permis d'examiner le degré d'accord entre les correcteurs, le pouvoir discriminant des niveaux de compétence et les liens entre les critères. Ainsi, on a pu constater que :

- le degré d'accord entre les correcteurs pouvait être considéré satisfaisant compte tenu du temps limité de formation et de l'absence d'un guide de correction;

---

<sup>2</sup> Laboratoire de recherche et d'intervention portant sur les politiques et les professions en éducation.

<sup>3</sup> Un indicateur peut être défini comme la description d'une manifestation observable de l'atteinte d'un niveau de compétence.

<sup>4</sup> Document d'information, épreuves de 5<sup>e</sup> secondaire, Épreuve-exemple, annexe I.

- la variété dans les cotes attribuées aux textes a fait ressortir la précision suffisante de la grille pour discriminer les niveaux de compétence des élèves;
- les six critères se regroupent de façon évidente autour de deux composantes distinctes, l'une discursive et textuelle, l'autre, linguistique.

Un suivi de l'instrument sera effectué après son utilisation en juin 2002 et des ajustements pourraient y être apportés.

## **LES COMPOSANTES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DE 2002**

### **Les caractéristiques générales de la grille d'évaluation de 2002**

La grille d'évaluation de 2002 est présentée à l'annexe 1. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- elle constitue une transition de l'évaluation par objectif à l'évaluation par compétence :
  - en fournissant des descriptions qui présentent certaines caractéristiques des profils de compétence;
  - en faisant appel, pour la majeure partie des critères (à l'exception de celui de l'orthographe), à un jugement plus global de l'évaluateur ;
- elle est conforme au Programme de 1995;
- elle est plus descriptive que la grille de 2001 et pourrait s'avérer plus utile pour le personnel enseignant appelé à communiquer une rétroaction à l'élève ;
- elle a été élaborée dans une perspective de non-compensation entre les deux composantes de la grille : pour réussir l'épreuve, l'élève devra éventuellement réussir aussi bien en discours et en texte qu'en langue;
- elle permet d'assurer un meilleur équilibre entre les composantes de la grille et ainsi de réduire la compensation entre celles-ci – jusqu'en 2001, l'écart entre le discours-texte et langue était très élevé.

### **Les critères d'évaluation**

La grille comporte deux composantes subdivisées chacune en trois critères :

#### **I – Produire un texte argumentatif cohérent**

1. Pertinence, clarté et précision de l'argumentation
2. Organisation stratégique de l'argumentation
3. Progression et continuité de l'argumentation

#### **II – Produire un texte conforme au code linguistique**

4. Utilisation des mots
5. Construction des phrases et ponctuation
6. Orthographe

Ces critères ont été détaillés pour décrire cinq niveaux de compétence. Dans la zone de réussite, on trouve maintenant trois niveaux (A, B, C), au lieu de deux (A, B) dans la grille de 2001, afin de mieux rendre compte de la compétence des élèves se situant dans cette partie du continuum. La grille comporte cinq niveaux de compétence.

- *La compétence marquée (A)*, pour un finissant de 5<sup>e</sup> secondaire, correspond à une compétence qui, sans être celle d'un scripteur expert adulte, correspond à une compétence dont le niveau dépasse les attentes du programme. Ce niveau de compétence constitue généralement la cible de tout enseignement.
- *La compétence assurée (B)*, pour un finissant de 5<sup>e</sup> secondaire, devrait correspondre à une compétence solidement acquise et ne faisant aucun doute pour l'évaluateur. Elle correspond généralement aux attentes du programme.
- *La compétence acceptable (C)*, pour un finissant de 5<sup>e</sup> secondaire, correspond à une compétence jugée suffisante compte tenu d'une situation d'écriture comportant des limites de temps et de ressources.
- *La compétence insuffisante (D)* de même que *l'absence et la quasi absence de compétence (E)*, pour un finissant de 5<sup>e</sup> secondaire, sont deux niveaux de compétence qui se situent nettement en dessous des attentes visées par le programme et par la tâche d'écriture.

Il faut rappeler que cette grille, bien qu'analytique, privilégie une approche plus globale que la précédente et sollicite une plus grande part de jugement chez l'évaluateur. Avec ce type d'instrument, le travail de l'évaluateur ne se limite plus à juger de la présence ou de l'absence d'éléments quantifiés, approche souvent propice à la rédaction de textes conformes à un seul modèle (souvent qualifié de recette). Pour apprécier un critère et situer l'élève sur un continuum, l'évaluateur devra prendre en compte plusieurs éléments de compétence à la fois et se demander à quel « portrait » de compétence la production de l'élève correspond le mieux. Ce type d'approche, qui laisse plus de place au jugement professionnel de l'évaluateur, favorise la prise en compte de nuances importantes au moment de l'évaluation. Dans les cas plus litigieux, l'évaluateur devrait se référer au titre du niveau de compétence (acceptable, assurée, marquée), consulter des textes types ou encore consolider son jugement auprès de ses collègues. Ces stratégies constituent des moyens sûrs et valables pour favoriser l'accord entre les correcteurs. En correction centralisée, l'encadrement fourni par les superviseurs ajoute à l'uniformité de la correction.

### ***Précisions pour la composante Produire un texte argumentatif cohérent***

Les termes suivants méritent une attention particulière :

- *Position* : ce terme apparaît au premier plan parce que le mot « thèse » renvoie souvent dans les écrits spécialisés à des réalités autres que celles visées dans le programme et qui correspondent souvent à des compétences de niveau post-secondaire. Étant donné que la grille sert d'outil de communication pour un public plus large que celui des enseignantes et des enseignants de 5<sup>e</sup> secondaire qui ont une connaissance approfondie du programme, l'utilisation d'un terme plus général a été privilégié dans la grille. Une note précise toutefois le lien direct qu'il faut établir avec le mot « thèse » tel que défini dans le programme.

Il est à noter que la position peut être présentée au début, mais aussi ailleurs dans le texte et qu'elle peut être formulée de façon explicite ou, dans certains cas, de façon implicite.

- *Pertinent* : qui est directement lié à la position défendue ou à l'argument.
- *Fondé* : qui s'appuie sur des faits, des croyances, des valeurs liées aux domaines de la vérité, de la morale, de l'esthétique, de l'utilité ou de principes logiques.
- *Approfondi* : qui est étoffé, développé.
- *Rigoureux* : qui respecte les règles admises, notamment, pour l'utilisation du discours rapporté (citations, sources, etc.).

### ***Précisions pour la composante Produire un texte conforme au code linguistique***

Il est important de préciser les éléments suivants :

- Pour le critère 4 - utilisation des mots
  - Le vocabulaire est évalué dans cette composante sous un angle normatif (ex. : expressions fautives). Cet élément est aussi pris en compte au critère 2, et ce, de façon positive : « Utilise divers moyens (dont le vocabulaire) pour susciter l'intérêt du destinataire ».
  - Le registre de langue est évalué au critère 4 sous un angle normatif : « utilise des mots ainsi que des expressions appropriés ». Toutefois, il peut être pris en compte de façon positive et plus globale au critère 2 : « Adapte son texte à la situation, notamment au destinataire »;
- Pour le critère 5 - construction des phrases et ponctuation
  - Dans un autre contexte que celui de la correction centralisée, par exemple celui de l'utilisation de la grille par l'enseignant, le critère 5 pourrait faire l'objet d'une évaluation plus globale pour que soient pris en considération d'autres facteurs que le nombre d'erreurs pour situer la compétence de l'élève pour ce critère (ex. : la complexité des phrases, la gravité des erreurs, etc.).
- Pour les critères 5 et 6 - intervalles d'erreurs
  - Les intervalles, c'est-à-dire le nombre d'erreurs associé aux différents niveaux de compétence, ont été établis de façon empirique, soit à partir d'avis de praticiennes et praticiens d'expérience et d'analyses effectuées à partir de la cohorte d'élèves de 2001. Ces intervalles correspondent à des points de repères considérés réalistes pour des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire appelés à écrire un texte de 500 mots en temps et en ressources limités (trois heures). Ces points de repères pourraient être différents lorsque les élèves sont placés dans un autre contexte d'écriture. Toutefois, étant donné que la grille de 2002 en sera à sa première année d'utilisation auprès d'une cohorte complète, d'autres analyses seront menées et des ajustements pourraient être apportés. Il ne faut donc pas considérer ces intervalles comme étant définitifs.

### **La pondération**

La pondération des critères a été établie au moyen de la consultation des divers experts qui ont participé aux travaux d'élaboration de la grille. Celle-ci se présente comme suit :

<b>I – Produire un texte argumentatif cohérent</b>	<b>: 50%</b>
1) Pertinence, clarté et précision de l'argumentation	: 20%
2) Organisation stratégique de l'argumentation	: 20%
3) Progression et continuité de l'argumentation	: 10%
<b>II – Produire un texte conforme au code linguistique</b>	<b>: 50%</b>
4) Utilisation des mots	: 5%
5) Construction des phrases et ponctuation	: 25%
6) Orthographe	: 20%

### **L'APPLICATION DE LA GRILLE EN CORRECTION CENTRALISÉE**

#### **La table de conversion des cotes en points pour 2002**

Afin de traduire les jugements portés sur la compétence en une note sur cent permettant de la combiner à d'autres résultats, une table de conversion des cotes (A, B, C, D, E) en points a été élaborée. Celle-ci

est présentée à l'annexe 2. Cet outil n'est pas en tous points utile à l'enseignant qui pourrait l'utiliser d'une autre façon pour traduire son jugement professionnel en s'en tenant, par exemple, à une expression purement qualitative des résultats.

Il est à noter que pour les critères 5 et 6, les points seront attribués en correction centralisée en fonction du nombre d'erreurs commises par l'élève. Au premier rang de ces critères, une note plus globale a été fournie pour les enseignants qui seraient intéressés à attribuer les points de façon plus globale aux élèves se situant à l'intérieur de cet intervalle.

En ce qui a trait à la longueur des textes, celle-ci sera prise en compte dans le cas de textes trop courts. Les textes de moins de 300 mots se verront attribuer zéro et ceux de moins de 400 mots ne pourront pas obtenir de cotes plus élevées que C pour chacun des critères.

Les mêmes mesures que celles appliquées l'an dernier seront prises à l'égard d'un texte qui comporterait des abus de citations ou qui serait le résultat d'un plagiat.

### **Les conditions de réussite à l'épreuve**

Jusqu'en 2001, la condition pour réussir l'épreuve était d'obtenir 60 % comme note globale. Aucune exigence particulière n'était associée à la maîtrise de la langue. Ainsi, un élève qui obtenait un nombre de points élevé en discours et en texte pouvait réussir l'épreuve malgré des lacunes importantes en langue. Dans un souci de mettre fin à la compensation entre les deux composantes de la grille d'évaluation, la notion de réussite à l'épreuve a été remise en question au cours des travaux menés en 2002. Cette façon de voir est d'ailleurs plus cohérente avec l'approche par compétence. Dans cette perspective, la réussite aux deux composantes (maîtrise du discours et du texte; maîtrise de la langue), sera exigée pour la réussite à l'épreuve unique. Ainsi, un message sans équivoque est véhiculé auprès des élèves : la compétence à écrire repose à la fois sur la production d'un texte dont les idées sont pertinentes, claires et cohérentes et sur le respect des règles du code linguistique. Les deux aspects de la compétence sont ainsi considérés d'égale importance.

Toutefois, étant donné que l'application de cette condition de réussite exige de nouveaux mécanismes touchant à la composition de la note ainsi qu'aux règles de sanction<sup>5</sup> et étant donné que ceux-ci ne peuvent être mis en vigueur sans qu'ils aient été rodés et que le milieu en ait été informé en début d'année scolaire, il a été décidé que :

- pour 2002 (année de transition), les élèves seront évalués en correction centralisée à partir de la nouvelle grille dont la pondération est de 50 % pour chaque composante. Les nouvelles conditions de réussite prendront effet en 2003 ou 2004 et seule la condition relative à l'obtention de 60 % comme note globale à l'épreuve sera appliquée cette année;
- des informations sur les effets des nouvelles conditions de réussite seront acheminées aux établissements scolaires;
- d'autres études et analyses seront faites pour établir de façon plus définitive les seuils d'acceptabilité en maîtrise de la langue;
- en 2003 ou 2004, les nouvelles conditions de réussite, exigeant la réussite de chaque composante (maîtrise du discours et du texte; maîtrise de la langue) seront appliquées. Un maximum d'erreurs pourrait également s'ajouter aux conditions de réussite à l'épreuve.

---

<sup>5</sup> Dans la situation actuelle, un élève peut par exemple obtenir plus de 60% à la note globale et ne pas avoir réussi l'une des composantes (maîtrise du discours et du texte; maîtrise de la langue).

### **PARTIE III - LES TEXTES TYPES**

Les textes fournis dans cette partie ont été recueillis au moment de l'expérimentation de la grille d'évaluation. Ils ont donc été rédigés par des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en novembre 2001, c'est-à-dire en début d'année scolaire et avant que l'enseignement sur le texte argumentatif n'ait été pleinement donné. Malgré les limites du corpus disponible, ces textes peuvent servir de points de repères pour illustrer les différents niveaux de compétence. D'autres textes, colligés au moment de la correction des textes de l'épreuve de juin 2002, viendront enrichir le présent corpus de textes types.

Les textes présentés à l'annexe 3 viennent illustrer les trois premiers critères de la grille qui se rapportent à « Produire un texte argumentatif cohérent » et qui sollicitent une plus grande part de jugement chez l'évaluateur.

## **ANNEXE 1**

**GRILLE D'ÉVALUATION D'UN TEXTE ARGUMENTATIF – 5<sup>e</sup> SECONDAIRE (2002)**

		NIVEAU DE COMPÉTENCE				
		E	D	C	B	A
			Compétence présente mais insuffisante pour un finissant du secondaire	Compétence acceptable pour un finissant du secondaire	Compétence assurée pour un finissant du secondaire	Compétence marquée pour un finissant du secondaire
<b>PRODUIRE UN TEXTE ARGUMENTATIF COHÉRENT</b>	1. Pertinence, clarté et précision (20%)	Absence ou quasi absence de compétence pour un finissant du secondaire	Présente une position <sup>1</sup> liée partiellement au sujet ou présente une position liée au sujet, mais ne la maintient pas	Présente une position <sup>1</sup> liée au sujet	Présente une position <sup>1</sup> claire liée au sujet	Présente une position <sup>1</sup> claire liée au sujet
			Présente des arguments, mais la plupart ne sont pas en relation avec sa position, ne sont pas fondés ou un est contradictoire	Défend sa position à l'aide d'arguments dont la plupart sont pertinents, fondés et aucun n'est contradictoire	Défend sa position à l'aide d'arguments qui sont pertinents, fondés et non contradictoires	Défend sa position à l'aide d'arguments qui sont pertinents, fondés et non contradictoires
			Utilise des renseignements dont plusieurs sont imprécis ou rapportés de façon erronée, ou ne les exploite pas	Utilise des renseignements généralement pertinents, précis et justes, mais les exploite de façon sommaire	Utilise des renseignements pertinents, précis et justes et les exploite la plupart du temps de façon approfondie	Utilise des renseignements pertinents, précis et justes et les exploite de façon approfondie et généralement rigoureuse
	2. Organisation stratégique (20%)		Présente des arguments sans organisation stratégique	Utilise un ou des procédés argumentatifs dont l'organisation stratégique n'est pas évidente	Construit son argumentation <sup>2</sup> selon une stratégie, malgré certaines maladresses (réfutation, explication argumentative, etc.)	Construit son argumentation <sup>2</sup> selon une stratégie (réfutation, explication argumentative, etc.)
			Divise son texte sans faire de liens ou en établissant des liens inappropriés.	Structure son texte et utilise des organisateurs textuels ainsi qu'une disposition graphique généralement appropriés pour présenter son argumentation <sup>2</sup>	Structure son texte et marque les étapes de son argumentation <sup>2</sup> par des organisateurs textuels et une disposition graphique appropriés	Structure son texte et marque les étapes de son argumentation <sup>2</sup> par des organisateurs textuels et une disposition graphique appropriés
			Adopte un point de vue <sup>3</sup> , mais ne le maintient pas	Maintient son point de vue <sup>3</sup> dans la majeure partie de son texte	Maintient son point de vue <sup>3</sup> tout au long de son texte	Maintient son point de vue <sup>3</sup> tout au long de son texte à l'aide d'une variété de moyens et donne un ton caractéristique à son texte
			Adapte peu son texte à la situation, notamment au destinataire	Adapte généralement son texte à la situation, notamment au destinataire	Adapte son texte à la situation et utilise divers moyens pour susciter l'intérêt du destinataire	Adapte son texte à la situation et utilise divers moyens pour susciter et maintenir l'intérêt du destinataire
	3. Progression et continuité (10%)		Cumule de l'information sans faire progresser son argumentation <sup>2</sup>	Fait généralement progresser son argumentation <sup>2</sup> en ajoutant de l'information et en établissant des liens pour la plupart appropriés	Fait progresser son argumentation <sup>2</sup> en ajoutant de l'information et en établissant des liens appropriés	Fait progresser son argumentation <sup>2</sup> en ajoutant de l'information et en établissant des liens étroits
			Reprend l'information en utilisant surtout la répétition ou des substituts qui nuisent à la compréhension	Reprend l'information au moyen de substituts utilisés de façon généralement appropriée	Reprend l'information au moyen de substituts de types variés	Reprend l'information au moyen de substituts de types variés

		NIVEAU DE COMPÉTENCE				
		E	D	C	B	A
			Compétence présente mais insuffisante pour un finissant du secondaire	Compétence acceptable pour un finissant du secondaire	Compétence assurée pour un finissant du secondaire	Compétence marquée pour un finissant du secondaire
<b>PRODUIRE UN TEXTE CONFORME AU CODE LINGUISTIQUE</b>	4. Utilisation des mots (5%)	Absence ou quasi absence de compétence pour un finissant du secondaire	Utilise des mots ou des expressions dont plusieurs sont imprécis, incorrects ou inappropriés	Utilise des mots ainsi que des expressions généralement précis, corrects et appropriés	Utilise des mots ainsi que des expressions précis, corrects et appropriés, à l'exception de rares erreurs dans les termes courants	Utilise des mots ainsi que des expressions précis, corrects et appropriés, à l'exception de rares erreurs dans les termes peu courants
	5. Construction des phrases et ponctuation (25%)		Construit et ponctue des phrases dont plusieurs sont boiteuses  ( 15 à 17 erreurs) <sup>4</sup>	Construit et ponctue des phrases de façon généralement correcte, mais certaines sont boiteuses  ( 10 à 14 erreurs) <sup>4</sup>	Construit et ponctue des phrases de façon généralement correcte malgré certaines maladresses  ( 5 à 9 erreurs) <sup>4</sup>	Construit et ponctue des phrases de façon correcte malgré de rares maladresses  ( 0 à 4 erreurs) <sup>4</sup>
	6. Orthographe (20%)		Orthographe son texte en faisant moins de 19 erreurs  ( 15 à 18 erreurs)	Orthographe son texte en faisant moins de 15 erreurs  ( 10 à 14 erreurs)	Orthographe son texte en faisant moins de 10 erreurs  ( 5 à 9 erreurs)	Orthographe son texte en faisant moins de 5 erreurs  ( 0 à 4 erreurs)

- 1 *Position* renvoie à *thèse* tel que défini dans le programme (p.49) : l'énoncé qui expose ce vers quoi tend le texte, la conclusion vers laquelle le texte mène le destinataire.
- 2 *Argumentation* désigne plus que l'ensemble des arguments, soit le texte en entier de l'introduction à la conclusion.
- 3 *Point de vue* n'a pas ici le sens d'opinion, mais correspond à la façon qu'a l'auteur d'énoncer ses propos, d'indiquer comment il se situe par rapport à ceux-ci, de marquer le rapport qu'il veut établir avec son destinataire et de préciser l'image qu'il veut donner à ce dernier.
- 4 Ces nombres d'erreurs sont présentés comme des points de repère. L'évaluation de ce critère ne devrait pas se réduire au seul comptage du nombre d'erreurs.

**CORRESPONDANCES POUR UNE NOTE SUR 100**

E	D	C	B	A
0 à 39	40 à 59	60 à 74	75 à 87	88 à 100

## **ANNEXE 2**

### **TABLE DE CONVERSION DES COTES EN POINTS (2002)**

**GRILLE D'ÉVALUATION D'UN TEXTE ARGUMENTATIF – 5<sup>E</sup> SECONDAIRE (2002)**

**TABLE DE CONVERSION DES COTES EN POINTS (2002)**

	E				D				C				B			A		
<b>Critère 1 (20%)</b>	4				10				14				16			19		
<b>Critère 2 (20%)</b>	4				10				14				16			19		
<b>Critère 3 (10%)</b>	2				5				7				8			9		
<b>Critère 4 (5%)</b>	1				2				3				4			5		
<b>Critère 5 (25%)</b>	5				13				17				20			23		
<b>Nombre d'erreurs Points</b>	>21	21	20	19-18	17	16	15	14	13	12	11-10	9	8-7	6-5	4	3	2-1	0
	0	1	4	7	10	12	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
<b>Critère 6 (20%)</b>	4				10				13				16			19		
<b>Nombre d'erreurs Points</b>	>21	21	20	19	18	17	16	15	14	13-12	11-10	9	8-7	6-5	4-3	2-1	0	
	0	1	4	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

## **ANNEXE 3**

### **TEXTES TYPES**

## TEXTE TYPE N° 1

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = A

Critère 2 = A

Critère 3 = A

J'ai appris, il y a peu de temps, que vous, futurs avocats et avocates, vouliez connaître le point de vue des étudiants du secondaire pour vous aider à vous prononcer sur le rétablissement de la peine de mort au Canada. C'est en visionnant des films et en lisant de nombreux textes que j'ai découvert que certaines personnes sont pour la peine de mort. Je suis en total désaccord avec ces gens et je tiens à vous faire savoir que, comme bien des Québécois et des Québécoises, je crois que le rétablissement de la peine de mort au Canada serait une grave erreur. Pour vous démontrer cela, je vais vous ouvrir les yeux, avocats de demain, sur les points suivants : le système judiciaire et l'utilité de la peine de mort.

Intérêt du destinataire

Position claire liée au sujet

Stratégie arg. (réfutation)

En premier lieu, certains croient, comme peut-être plusieurs d'entre vous, que le système judiciaire est infaillible et qu'il est normal que l'État puisse condamner à mort un individu. C'est utopique. Notre système pénal a été créé par des êtres humains et est régi par des humains. Les juges sont humains, et, comme on dit si bien, « l'erreur est humaine ». Le système judiciaire est imparfait et faillible parce que nous faisons tous des erreurs et quand il s'agit de décider de la mort de quelqu'un, on n'a pas droit à l'erreur. Je prends comme exemple le cas d'Anthony Porter, dont parlent Philippe Boutet-Gercourt et Anne-Louise Couvela dans un article paru dans « Le Nouvel Observateur ». Anthony Porter a été condamné à mort à la suite d'une erreur judiciaire mais fut sauvé in extremis par son avocat. Je peux aussi citer le cas de Wilbert Coffin. Son histoire est racontée par Jacques Hébert. Coffin a été assassiné par l'État alors qu'on avait des doutes sur sa culpabilité. Ne croyez-vous pas, avocats de demain, que la peine de mort ouvre la porte à beaucoup trop de morts inutiles et de condamnation sans retour en arrière possible? Imaginez si c'était vous qui l'aviez fait condamner. Seriez-vous capable de continuer à vivre avec cette mort sur la conscience? De plus, vous rendez-vous compte de ce que signifie l'existence de la peine de mort dans ce pays? Cela veut dire que l'État peut faire ce qu'il veut du citoyen, même lui enlever la vie. C'est pour cela que je pense qu'il est anormal que l'État dispose d'un tel pouvoir sur les gens et que, futurs avocats, je continue de croire que rétablir la peine de mort au Canada serait une terrible erreur.

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur un fait

Fondé sur un renseignement précis et juste avec référence

Fondé sur un renseignement précis et juste avec référence

Intérêt du destinataire – ton caractéristique

Exploitation rigoureuse des renseignements

Progression; liens étroits

Fondé sur un fait

En deuxième lieu, je tiens, futurs avocats, à ce que vous ne vous laissiez pas « entourlouper » par ceux qui disent

Argument pertinent lié à la position  
Réfutation

que les victimes doivent être vengées et que la peine de mort dissuade les criminels. Soit, la mort de quelqu'un qui nous est cher peut éveiller l'envie de vengeance en nous. Cependant, tuer le criminel ne ramènera pas les morts à la vie. En plus, accepter cette idée nous ramènerait à la loi du talion qui est, et je crois que vous êtes du même avis, archaïque et cruelle et qui exclut toute idée de véritable justice. D'ailleurs, ne pensez-vous pas que tuer une personne parce qu'elle en a tué une autre, c'est agir comme elle? Ce serait comme critiquer quelqu'un alors qu'on n'est pas mieux que lui. Entre nous, c'est un très mauvais exemple à donner aux gens. Et si vous pensez que la peine de mort dissuade les criminels, alors détrompez-vous au plus vite car c'est archi faux! La plupart des meurtriers tuent sur un coup de tête, dans un soudain accès de colère, ils ne prennent pas le temps de penser aux conséquences de leurs actes. Ils agissent, point final. La preuve suivante est tirée d'un article d'André Normandeau, criminologue et professeur d'université, qui dit que, d'année en année, il n'y a jamais eu de différences significatives au niveau du nombre d'homicides commis entre l'état du Michigan, qui a aboli la peine de mort en 1846, et son voisin, l'Illinois, où on exécute toujours des prisonniers. Que vous faut-il de plus, avocats de demain, pour voir à quel point se trompent ceux qui croient qu'il faut rétablir la peine de mort au Canada?

Bref, je continue à être en désaccord avec ceux qui prônent le rétablissement de la peine de mort au Canada. J'espère que vous, étudiants et étudiantes en droit des universités québécoises, tiendrez compte de mon point de vue selon lequel le rétablissement de la peine de mort dans notre pays serait une monstrueuse erreur. Prenez le temps de réfléchir avant de prendre une décision sur une question aussi délicate.

Fondé sur un fait

Exploitation rigoureuse des renseignements

Progression; liens étroits

Fondé sur un fait

Fondé sur des renseignements précis et justes (statistiques) avec référence

Intérêt du destinataire – ton caractéristique

Rappel de la position

## TEXTE TYPE N° 2

Ce texte a été rédigé dans des conditions autres que celles généralement imposées pour la passation de l'épreuve.

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = A

Critère 2 = A

Critère 3 = A

Non à la peine de mort!

Aux futurs avocats et avocates du Québec,  
Comme vous le savez déjà, la peine de mort a énormément évolué depuis ses débuts. De la guillotine à la mort par injection, en passant par la pendaison et la chaise électrique, sans oublier la chambre à gaz, le pire des châtiments subsiste toujours aujourd'hui. La question du rétablissement de la peine de mort au Canada devient un débat de plus en plus important de nos jours. Puisque c'est entre vos mains que repose le sort de cette problématique, j'aimerais vous convaincre que le rétablissement de la peine de mort au Canada serait tout à fait absurde. Je tenterai de le prouver tout en mettant en doute la conviction de certains quant à la nécessité de cette peine et en remettant en question sa raison d'être, son efficacité et son infaillibilité.

Tout d'abord, selon Badinter, ancien ministre de la Justice en France, dans tous les pays qui se disent « libres », la peine capitale a été abolie et nous la retrouvons généralement là où prolifèrent parallèlement le non-respect des droits de l'homme et une dictature. Ceci est tout à fait ironique quand nous savons que les États-Unis, qui prônent haut et fort les libertés humaines, est un des pays comptant le plus de condamnés à mort au monde. Contrairement à ce que plusieurs pensent, et peut-être le pensez-vous aussi, la peine de mort n'existe pas pour rendre justice aux victimes qui ont perdu la vie entre les mains de criminels, ni pour punir ces derniers. Selon Guy Brouillet, journaliste québécois, la peine ultime est là pour rassurer les bons citoyens ainsi que pour empêcher d'agir à partir de pulsions agressives ou de tricherie. Brouillet, partisan de la peine capitale, croit que « notre raison et notre sens du devoir ne sont pas assez forts pour contrer nos pulsions »<sup>1</sup>. Je concède que certaines personnes éprouvent de la difficulté à réprimer ces pulsions, mais elles sont minoritaires et quand la violence entre en jeu, cela révèle une profonde souffrance personnelle qui devrait être accompagnée professionnellement. Toutefois, je critique le fait de généraliser ce phénomène en l'attribuant à tout le monde. Ce n'est pas la crainte d'être punis qui nous pousse à agir

Intérêt du destinataire  
Position claire liée au sujet

Stratégie arg. (réfutation)

Argument pertinent lié à la position

Contre-argument

Réfutation

Fondé sur un renseignement précis et juste avec référence

Argument de concession

Exploitation rigoureuse des renseignements

Progression; liens étroits

<sup>1</sup> Guy Brouillet, *L'Analyste*, Montréal, été 1987, p.73-75

moralement, mais plutôt la compréhension des lois et des principes qui régissent l'humanité.

Ensuite, le principal argument favorable à la peine de mort, bien qu'il témoigne d'une certaine logique, ne me semble pas fondé. Pour ses adeptes, la peine capitale est le facteur de dissuasion et d'intimidation par excellence chez les délinquants et les citoyens. Cependant, grâce à des études aux États-Unis, nous avons prouvé que :

*Au cours des vingt dernières années, le taux d'homicides par 100 000 habitants est resté supérieur à la moyenne nationale dans tous les états où les exécutions ont été les plus fréquentes.<sup>2</sup>*

La réalité observée est en contradiction directe avec l'effet de dissuasion et d'intimidation escompté par la peine de mort. Malgré l'inefficacité évidente du châtement ultime, il est question, aux États-Unis, d'appliquer la loi à des populations jusqu'alors non concernées, tels que des criminels âgés de seize et dix-sept ans. Le problème est que dans la société d'aujourd'hui, nous mettons l'emphase sur la punition et non sur la prévention.

Finalement, le dicton « L'erreur est humaine » prend une tournure tragique quand on parle de peine de mort. « L'erreur judiciaire n'est pas incontournable » ; c'est un fait. Quand il s'agit d'une simple contravention, ce n'est pas trop grave, mais il est inadmissible de se tromper quand la vie d'un être humain est en jeu.

*[...] de 1900-1991, sur 7500 condamnés, 411 innocents sont reconnus et de ce nombre, 24 ont été exécutés.<sup>2</sup>*

Un de ces 411 innocentés se nomme Anthony Porter<sup>3</sup>. Imaginez-vous qu'il a attendu pendant dix-sept ans une exécution qui n'est jamais venue. Dix-sept longues années avec la certitude que chaque repas était son dernier. Finalement, grâce à l'acharnement d'un modeste avocat et d'un professeur de droit accompagné de ses étudiants, il a été libéré. Combien d'autres hommes comme lui croupissent en prison et perdront la vie avant de pouvoir prouver leur innocence? Du sang de combien d'autres Anthony Porter devons-nous être tâchés pour comprendre qu'il y a un problème? Et ce problème n'est nul autre que l'existence de la peine de mort.

Pour conclure, je redis clairement que la peine capitale ne devrait pas être rétablie au Canada. Je vous conjure,

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur un renseignement précis et juste (statistique) avec référence

Exploitation rigoureuse des renseignements

Ton caractéristique

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur un renseignement précis et juste (statistiques) avec référence

Fondé sur un renseignement précis et juste avec référence

Exploitation rigoureuse des renseignements

Progression; liens étroits

Ton caractéristique

Ton caractéristique

<sup>2</sup> André Normandeau, *La Presse*, Montréal, jeudi 5 février 1998

<sup>3</sup> Philippe Boulet-Gercourt et Anne-Louise Couvela, *Le Nouvel Observateur*, Paris, du 29 janvier au 4 février 1998, p.42-43.

hommes et femmes de droit, à bien réfléchir avant de prendre une décision qui affectera à jamais l'histoire de notre pays. Son but premier, faire peur aux gens comme le faisait le Croque-Mitaine aux enfants, son efficacité, qui s'avère pratiquement nulle, et les failles de son utilisation, qui peuvent entraîner la mort d'un innocent, démontrent que la peine de mort est absurde. Durant toute son évolution, comme le disait si bien Badinter<sup>4</sup>, la justice avait pour but de dépasser la vengeance et la loi du talion. Continuons à avancer, ne reculons pas. Une justice qui tue n'est pas réellement une justice.

Rappel de la position

---

<sup>4</sup> Sophie Fotiadi, <http://iep.univ.lyon2.fr/PdM/National/France-abolition-AN.html>

### TEXTE TYPE N° 3

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = B

Critère 2 = B

Critère 3 = B

Si je vous parle des années 1976 et 1981, celles-ci ne vous disent probablement pas grand chose. Il s'agit des dates où la peine de mort a été abolie au Canada et en France. Une sage décision de la part de ces gouvernements. Devrait-on rétablir la peine de mort? La réponse est un énorme non. Ce serait une faute grave de la rétablir. J'ai plusieurs arguments contre la peine de mort que j'ai déniché récemment.

Position claire liée au sujet

Stratégie arg. (réfutation)

En premier lieu, il faut réfléchir aux arguments pour la peine capitale. Si on vous dit que la peine de mort a un effet intimidant sur la population, il n'y a rien de plus faux. L'acceptation et le rétablissement de la peine capitale n'aura aucun effet dans ce domaine. J'ai fait une comparaison entre l'état du Michigan (ville de Detroit) et l'état de l'Illinois (ville de Chicago). Ces deux états américains, en 1846, avaient un taux d'homicide presque semblable. Par contre, le Michigan a abolie la peine capitale en 1846 et pas l'Illinois. En plus de 150 ans, le taux d'homicide est resté semblable, ce qui prouve que la peine de mort n'intimide pas les criminels.

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur un renseignement précis et juste (statistiques)  
Référence absente

Progression; liens appropriés

Exploitation des renseignements sommaire

En second lieu, on ne peut pas être absolument certain que des gens innocents ne se feront pas accuser à tort puis se feront exécuter. Aux États-Unis, depuis le début du siècle (1900-1991) il y a eu plus de 7500 condamnations à mort. De ces 7500 condamnations, on a dénombré 411 personnes innocentes et malheureusement, 24 innocents ont été exécutés. Il est totalement inadmissible d'exécuter des hommes ou des femmes innocentes. L'exemple d'Anthony Porter en témoigne. En effet, ce dernier a été condamné à mort, mais a été innocenté après avoir passé dix-sept ans dans le couloir de la mort. À moins que le gouvernement ne trouve un moyen d'être certain à 100% de la culpabilité d'un meurtrier, il ne faut pas rétablir la peine de mort.

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur un renseignement précis et juste (statistiques)  
Référence absente

Progression; liens appropriés

Exploitation des renseignements approfondie

En troisième et dernier lieu, la peine de mort suscite un problème d'éthique grave. En effet, la peine de mort est considérée comme une peine inhumaine, dégradante et cruelle. On peut même dire que c'est un assassinat public. Le gouvernement n'a pas le droit de vie ou de mort sur aucune personne de ce monde. Le coupable doit recevoir une punition pour les crimes qu'il a commis, mais il ne faut pas le faire en commettant un autre crime à notre tour. En plus, rien ne nous dit que le coupable ne regrette pas sincèrement ce qu'il a fait. Les faire attendre dans des

Stratégie arg. (explication)

Argument pertinent

Fondé sur un fait

Exploitation des renseignements approfondie

cellules de prison l'heure de leur mort est totalement inhumain. Il faut avoir du respect envers tout le monde, y compris les condamnés à mort.

Pour conclure, j'aimerais très sincèrement que vous, futurs avocats, réfléchissiez bien aux gestes que vous êtes sur le point de faire. La peine de mort n'est pas la seule solution aux problèmes de la société. Rappelez-vous que la peine capitale ne fera pas diminuer la criminalité, qu'on pourrait exécuter de pauvres personnes innocentes et que c'est un manque de respect grave envers la personne. La prochaine fois qu'on vous demandera votre opinion sur la peine de mort, réfléchissez à ce que je viens de vous dire et pensez aux conséquences de vos actes.

Fondé sur des valeurs

Progression; liens appropriés

Intérêt du destinataire

Lien implicite avec la position

## TEXTE TYPE N° 4

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = C

Critère 2 = B

Critère 3 = C

Il y a deux semaines, à l'école, l'enseignante de français nous a présentée un film sur la peine de mort. Ce film s'appelle « La dernière marche ». Certains d'entre vous, futurs avocats, croyez que la peine de mort est l'idéal alors que pour d'autres, elle est mauvaise. Je crois que le rétablissement de la peine de mort au Canada serait néfaste. À mon avis, l'erreur judiciaire, le droit à la vie et l'économie sont des aspects très importants qu'il vaut la peine d'analyser et qui vont peut-être changer votre avis.

Lien avec le destinataire

Position claire liée au sujet

Stratégie arg. (réfutation)

Tout d'abord, l'erreur judiciaire est un aspect très important. Vous croyez peut-être futur avocats, qu'il est impossible de faire des erreurs et d'exécuter une personne innocente. Je suis complètement en désaccord avec vous. Par exemple, Wilbert Coffin, était accusé du meurtre de trois chasseurs américains, il était innocent. Il a été exécuté la nuit du 9 février 1956. Cela vous prouve qu'il y a des erreurs judiciaire. Donc, seriez-vous prêt à condamner une personne innocente sans vous sentir coupable?

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur des renseignements précis

Exploitation des renseignements sommaire

De plus, tout les individus ont droit à la vie même s'ils ont commis un acte criminel. Croyez-vous, futurs avocats, qu'exécuter un criminel rend justice à la famille des victimes? Si vous pensez reconforter ces gens, je suis en désaccord avec vous. Parce que la vengeance ne redonne pas la vie aux victimes. Alors, pourquoi pas leur laisser le droit de rester en vie? À mon avis, je crois qu'exécuter les criminels n'est pas une bonne décision mais, de les mettre en prison en est une.

Argument pertinent lié à la position

Lien avec le destinataire

Fondé sur un renseignement précis et juste (fait)

Progression; liens appropriés

Exploitation des renseignements sommaire

Ensuite, l'économie du pays est important aux avis du gouvernement. Croyez-vous, futurs avocats qu'en exécutant des prisonniers le gouvernement va économiser des sous? Si vous pensez cela, je suis en désaccord avec vous. Ainsi, un jour, j'ai vu un reportage à la télévision qu'une exécution coûte environ deux millions de dollars. N'est-ce pas suffisamment néfaste pour le budget de l'État? À mon avis, une exécution coûte trop cher. Pour économiser de l'argent, ont devraient les laisser en prison.

Argument pertinent

Lien avec le destinataire

Fondé sur un renseignement précis et juste

Référence absente

Exploitation des renseignements sommaire

Finalement, je crois vous avoir démontré que l'erreur judiciaire, le droit à la vie et l'économie sont des aspects très importants a analyser afin de vous faire réfléchir futurs avocats au fait que le rétablissement de la peine de mort au Canada serait néfaste. Vous n'êtes pas d'accord avec moi?

Lien avec le destinataire

Rappel de la position

## TEXTE TYPE N° 5

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = D

Critère 2 = D

Critère 3 = C

Qui a le droit de décider quand un individu va mourir? Selon moi, personne. C'est pourquoi je dis que le rétablissement de la peine de mort au Canada n'est pas une bonne idée. Je vais justifier cette affirmation par des arguments tels que le taux de criminalité élevé malgré la peine de mort, les innocents qui sont exécutés et la responsabilité des individus.

Position liée au sujet

Stratégie arg. (explication plus ou moins évidente)

Nous savons que certains États américains exercent encore la peine de mort, mais cela n'empêche vraiment pas les criminels de passer à l'acte, au contraire. La Louisiane, qui est un État qui procède à la peine de mort, est pourtant l'endroit au États-Unis où le taux de criminalité est le plus élevé. Un autre fait marquant est que si on compare le Québec à la Californie, (un autre État qui procède à ce châtement cruel) le taux de criminalité est cinq fois plus élevé en Californie malgré la condamnation. Avec ces exemples, nous avons la preuve que l'exécution n'est pas un moyen pour effrayer les meurtriers.

Organisateur textuel absent

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur des renseignements précis et justes (statistiques)  
Référence absente

Exploitation des renseignements sommaire

Le pire, selon moi, c'est qu'il se produit des erreurs, qu'il y a des innocents qui se font tués à cause du mauvais jugement de certains. Par exemple : Au États-Unis, sur les 7500 condamnés il y en avait 411 innocents, 24 ont été tués. 24 personnes, comme vous et moi, sont mortes sans raisons valables, cela seulement au États-Unis. Imaginer combien de gens ont été victimes de cette injustice dans le monde entier. Personne ne mérite d'être tué pour le crime de quelqu'un d'autre. Si ces gens auraient été en prison à la place, ils auraient pu être libérés lorsque la justice se serait rendu compte de son erreur. Il n'auraient perdu que quelques années de leurs vie et non leurs vie en entier.

Organisateur textuel absent

Argument pertinent lié à la position

Fondé sur des renseignements précis et justes (statistiques)  
Référence absente

Exploitation des renseignements approfondie

Progression; liens appropriés

Tout compte fait, pour certains accusés, il serait important de rétablir la peine de mort. Par exemple tout le monde sait que certains meurtriers tuent à plusieurs reprises. Pour ce genre de meurtriers, je crois qui faudrait la rétablir et non les mettre en prison pour la vie car ils n'apprennent jamais et la société ne peut se permettre de prendre des risques.

Organisateur textuel plus ou moins approprié

Argument non pertinent en contradiction avec la position défendue

Aucun être humain n'est assez puissant pour avoir le droit et le pouvoir de juger de la vie de quelqu'un ainsi, seul Dieu peut le faire. Personne n'a le droit de se prendre pour lui et de s'attribuer ses tâches. Je dirais aussi que le bon moyen pour enrayer la cruauté n'est sûrement pas de l'appliquer en revanche.

Rappel implicite de la position

Destinataire absent

## TEXTE TYPE N° 6

Cotes attribuées pour « Produire un texte argumentatif cohérent »

Critère 1 = E

Critère 2 = D

Critère 3 = D

Le rétablissement de la peine de mort, à envisager?

La législation concernant la peine de mort est remise en question dans plusieurs pays, mais qu'en est-il concernant le Canada? Devrions nous rétablir la sanction de peine de mort suite au meurtre? Qu'en dirait la société? D'un côté, comme il a déjà été dit : « Que celui qui n'a jamais péché lui lance la première pierre ». Mais dans le moment actuel, si l'accusé reste en prison, la société nous devra payer pour lui, lui fournir des spécialistes (psychologues, psychiatres ou autres) et dans le fond, si l'analyse mentale de l'accusé s'avère sévère et critique pour d'autres personnes, alors selon moi : n'attendons pas le pire, votons pour le rétablissement de la peine de mort au Canada.

Le condamné à mort est toujours seul avec ses pensées. Avant, il pouvait penser à ce qu'il voulait, car il était libre. Son corps, son esprit, toute sa personne est maintenant mis à nue et dépouillée d'imagination. Sa pensée chasse toute distraction. Tout cet enfer est créé par le goût du risque, de l'exaltation de jouer sa vie, la certitude intime qu'il s'en tirera et tant d'autres mobiles plus sordides. Il agit sous sa volonté.

Un acte peu changer la vie d'un homme et dans ce cas, la punition n'est pas vengeance au contraire car tout comme un adolescent volant une voiture, par exemple, il se doit d'avoir une sanction, un dû à la société qui dans ce cas-ci, selon les lois de la justice pourrait être la mort. Pourquoi s'entêter à essayer de changer le monde avec une brouette? L'utilisation d'une pelle mécanique ou d'instruments plus sophistiqués pourrait réaliser le but rêvé, espéré en beaucoup moins de temps! Par là, je veux dire qu'avec des gens meilleurs, le monde serait bien différent.

Le rétablissement de la peine de mort devrait amener une crainte, une peur si grande chez ceux qui auraient voulu tuer ou faire du mal à l'un des leurs, que la tentation du crime serait moins grande. Se qui entraînerait une baisse du taux de criminalité. Tandis que les citoyens auraient une sécurité et également la satisfaction de l'application de la justice. Tous récolteraient les bénéfices. La peine de mort a été abolie au Canada en 1976. Depuis ce temps, pardonner pour un autre, c'est dépenser un capital que l'on ne possède pas en plus d'une perte de temps. Tous criminels doivent être traités égaux. Sauf dans les cas

Texte plus ou moins adapté à la situation

Position liée au sujet mais aucun argument n'est lié à celle-ci

Absence de stratégie arg.

Organisateur textuel absent

Aucun argument pertinent

Aucun fondement

Cumul d'informations

Organisateur textuel absent

Argument non fondé

Cumul d'informations

Organisateur textuel absent

Argument non pertinent

Non fondé – renseignement erroné (les statistiques démontrent le contraire)

Apparence de contradiction

extrêmes. Mais peut-être que sur tous les prisonniers, il n'y en a que le tier ou même la moitié qui mériteraient d'être reprit en considération.

C'est triste à dire, mais nous devons commencer à avancer dans la société et enlever les branches nuisibles qui nous bloquent le chemin. Car en plus, comment pouvez-vous espérer un monde meilleur avec eux, les criminels? Selon moi, le rétablissement de la peine de mort au Canada serait un bon choix à adopter pour garder l'autorité à travers la société. Maintenant à nous d'en décider!

Organisateur textuel absent

Destinataire absent

Rappel de la position